



XAVIER PERICAT
Conseiller général Argenteuil Ouest

▶ ACCUEIL ▶ VOTRE CANDIDAT ▶ REVUE DE PRESSE ▶ PHOTOS ▶ VIDEOS ▶ LIENS



Accueil du site > Actualités

Le parrainage d'un candidat, un engagement militant !

Modifié le 4 avril 2012



Elu pour la première fois Conseiller général d'Argenteuil-Ouest, il y a tout juste un an le 27 mars 2011, j'ai découvert la possibilité de parrainer un candidat à l'élection présidentielle... faculté que je croyais, jusqu'alors, exclusivement réservée aux Maires des 36697 communes de France.

Un engagement que je ne pensais pas pouvoir donner...

Sollicité à maintes reprises par de nombreuses formations politiques allant de l'extrême gauche à l'extrême droite, je me suis tout d'abord étonné que M. Mélenchon, Mmes Arthaud ou Le Pen puissent solliciter mon engagement en tant que parrain de leur candidature !

D'autres comme M. Dupont-Aignan, M. de Villepin ou Mme Lepage m'ont également sollicité et cela me paraissait plus « normal » compte tenu de leurs courants de pensées et de leurs familles politiques respectifs !

de MAROLLES (OISE) : M. Alain BOURGEOIS, maire d'ÉZANVILLE (VAL-D'OISE) : M. Jean-Claude DELWARDE, maire de HODENG-HODENGER (SEINE-MARITIME) : M. Jean VALLY, maire de SAINTE-HONORINE-DES-PERTES (CALVADOS) : M. Christian ROBACHE, maire de MONTEVRAIN (SEINE-ET-MARNE) : M. Patrick CHAIZE, maire de VONNAS (AIN) : M. Marc LAUTOUR, maire des MESNULS (YVELINES) : M. Patrick MERLINAT, maire de NEUVILLE-SAINT-AMAND (AISNE) : M. Raoul VALROFF, maire de SAINT-ANDRÉ-EN-BARROIS (MEUSE) : M. Pierre-Etienne GOFFINET, maire d'AVORD (CHER) : M. Bernard REYNES, maire de CHÂTEAURENARD (BOUCHES-DU-RHÔNE) : M. Michel PETIT, conseiller général de BEAUMETZ-LES-LOGES (PAS-DE-CALAIS) : M. Guy-Dominique KENNEL, conseiller général de WOERTH (BAS-RHIN) : M. Jean-François COGNARD, maire de CHAINTRÉ (SAÔNE-ET-LOIRE) : Mme Gisèle BACONNIER, maire de MONTHIEUX (AIN) : M. Jean-Louis RICHAUDEAU, maire du MUNG (CHARENTE-MARITIME) : M. Jean-Antoine MOINS, conseiller régional d'Auvergne (CANTAL) : M. Dominique FARIN, maire de SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE (ORNE) : Mme Eliane BARREILLE, conseiller régional de PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) : M. Xavier PERICAT, conseiller général d'ARGENTEUIL-OUEST (VAL-D'OISE) : Mme Eve WOGENSTAL, maire de PALAY (ISÈRE) : M. Bernard FISCHER, maire d'OBERNAL (BAS-RHIN) : M. Dominique TREPANT, maire de MAISSEMY (AISNE) : Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, maire de SAINT-GRATIEN (VAL-D'OISE) : M. René DEMANGE, maire de DAUBENSAND (BAS-RHIN) : M. Gérard


DEVAUX, maire de MONTAGNAC-D'AUBEROCHE (DORDOGNE); M. Jean THAON, maire de LANTOSQUE (ALPES-MARITIMES); Mme Danielle MILON VIVANTI, maire de CASSIS (BOUCHES-DU-RHÔNE); Mme Isabelle LE CALLENNEC, conseiller général de VITRÉ-EST (ILLE-ET-VILAINE); M. Jacques TRIBUT, maire de TRONCHOY (YONNE); M. Jean-Paul MURER, maire de SAINT-ULRICH (HAUT-RHIN); M. Marc DOMÈCE, conseiller général d'AIX-EN-OTHE (AUBE); Mme Isabelle BRES, maire de COLOMARS (ALPES-MARITIMES); M. Yannick BIGAUD, conseiller général de GUÉMENÉ-PENFAO (LOIRE-ATLANTIQUE); M. Jean-Léonce DUPONT, sénateur (CALVADOS); M. Gérard SIMONET, maire de MOIRANS (ISÈRE); M. Léonard JAILLOT, maire de SICHAMPS (NIÈVRE); M. Nicolas PERRUCHOT, député de LOIR-ET-CHER (1^{er}); Mme Joëlle VALERI, assemblée des Français de l'étranger; M. Jean-Claude GULLIN, maire de SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT (ORNE); M. Emile THOUVENIN, maire de LOUPPY-LE-CHÂTEAU (MEUSE); M. Jean-Guy ARRIVÉ, maire de VIROLLET (CHARENTE-MARITIME); M. Fabrice PIOTROWSKI, maire de DOURLERS (NORD); M. Xavier DULLIN, conseiller régional de RHÔNE-ALPES (SAVOIE); M. Philippe BRIGAND, maire de SAGNAT (CREUSE); M. Charles DEMOUGE, maire de FESCHES-LE-CHÂTEL (DOUBS); M. Dominique

... mais dont je me réjouis !

A tous j'ai répondu la même chose : « Vous avez été nombreux à solliciter mon parrainage et je ne le donnerai à aucun d'entre vous... tandis que le seul candidat à qui je pourrais le donner – compte tenu de mes convictions et de mon engagement depuis près de 25 ans aux côtés de la Majorité présidentielle - ne me le demandera sans doute pas !

En effet, je n'imaginai pas un seul instant que l'on solliciterait le Conseiller général du canton d'Argenteuil-Ouest certes un peu connu dans son quartier, dans son canton voire dans sa ville et son département... mais nulle part ailleurs !

Et puis, l'équipe de campagne de Nicolas Sarkozy m'a sollicité pour ce parrainage et c'est tout naturellement que j'ai accepté de renvoyer le formulaire officiel de parrainage dont j'ai gardé copie !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT

I Vous êtes seul(e) juge de votre décision de présenter ou non un candidat.

II Vous ne pouvez présenter qu'un seul candidat.

III Vous ne pouvez vous prévaloir que d'une qualité (maire, conseiller général, ...).

IV Vous ne pouvez en aucun cas retirer votre présentation après son envoi ou son dépôt.

V Votre présentation doit respecter les dispositions suivantes :

- 1^{er} Elle doit être établie sur ce formulaire ;
- 2^e Elle doit être revêtue de votre signature manuscrite ;
- 3^e Si c'est en qualité de maire ou de maire délégué que vous présentez un candidat, le formulaire devra être revêtu du sceau de la mairie ;
- 4^e À votre choix, vous pourrez soit adresser ce formulaire par voie postale, soit le déposer ou le faire déposer au Conseil constitutionnel. Une enveloppe à l'adresse du Conseil constitutionnel est jointe à cet effet au formulaire.

Dans les collectivités d'outre-mer, ce dépôt peut avoir lieu auprès du représentant de l'État.
De même, pour les membres élus de l'assemblée des Français de l'étranger, ce dépôt peut être effectué auprès de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire chargé de la circonscription consulaire où vous résidez.
Ces autorités vous délivreront un récépissé. Elles assureront la transmission au Conseil constitutionnel.

TEXTES APPLICABLES

- Article 58 de la Constitution : "Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection du Président de la République. Il examine les réclamations et proclame les résultats du scrutin."

Vous trouverez sur le site du Conseil constitutionnel (www.conseil-constitutionnel.fr) la version à jour des autres textes applicables, en particulier les suivants :

- Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

- Décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Vous trouverez également sur ce site les règles applicables à la publication des présentations

UNE MÊME PERSONNE NE PEUT FAIRE QU'UNE SEULE PRÉSENTATION ET NE PEUT LA RETIRER.

. RECTO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 52126

PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Je, soussigné(e)
PERICAT
 (Nom en capitales)
XAVIER
 (Prénom en capitales)

Né (e) le _____ à _____

Demeurant à _____

Téléphone (où vous pouvez être joint) : _____

Déclare présenter comme candidat à l'élection du Président de la République (Nom et prénom en capitales) :

SARKOZY NICOLAS

En ma qualité de (Cocher une seule rubrique de 1 à 15) :

<input type="checkbox"/> 1. Député	<input type="checkbox"/> 10. Président d'un établissement public de coopération intercommunale
<input type="checkbox"/> 2. Sénateur	<input type="checkbox"/> 11. Président de l'exécutif d'une collectivité d'outre-mer (art. 74 et 77 de la Constitution)
<input type="checkbox"/> 3. Représentant français au Parlement européen	<input type="checkbox"/> 12. Membre du congrès de la Nouvelle-Calédonie
<input type="checkbox"/> 4. Membre élu de l'assemblée des Français de l'étranger	<input type="checkbox"/> 13. Membre d'une assemblée de province de la Nouvelle-Calédonie
<input type="checkbox"/> 5. Conseiller régional ou membre de l'assemblée de Corse	<input type="checkbox"/> 14. Conseiller territorial ou membre d'une assemblée d'une collectivité d'outre-mer
<input checked="" type="checkbox"/> 6. Conseiller général ou membre du conseil de Paris	<input type="checkbox"/> 15. Autre mandat habilité (indiquer lequel) :
<input type="checkbox"/> 7. Maire	
<input type="checkbox"/> 8. Maire délégué d'une commune associée	
<input type="checkbox"/> 9. Maire d'arrondissement	

Nom de la circonscription où je suis élu(e) (nom de la commune dans les cas 7 à 10) :

ARGENTIEUIL-D'EST - VAL D'ISÈRE

Dans tous les cas :

Date : **06 03 2012**
 Signature manuscrite du présentateur
 (et dans les cas n° 7 et 8, sceau de la mairie) :

Numéro du département d'élection* : **95**

* Par exemple, 01 pour Aïn (...), 971 pour la Guadeloupe, 972 pour la Martinique (...), 098 pour les sénateurs représentant les Français de l'étranger ou les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger; 099 pour les parlementaires européens de nationalité française et élus en France; pour les conseillers à l'Assemblée de Corse: département de rattachement (2A ou 2B); pour les conseillers régionaux: département correspondant à la section départementale.

. VERSO

Je ne sais pas exactement combien nous avons été à renvoyer notre parrainage mais **14790 parrainages ont été validés par le Conseil Constitutionnel** en date du 19 mars pour les dix candidats en présence. Il a été ensuite procédé à un tirage au sort respectant les modalités de désignation des parrains qui doivent tout à la fois provenir de 30 départements différents dans la limite de 50 parrains par département... et j'ai eu la chance de faire partie de ce tirage au sort !

Vous pouvez télécharger l'extrait du journal officiel de la république française paru le 31 mars dernier et consulter les 5000 personnes qui ont parrainé les 10 candidats à l'élection présidentielle.

Quel est le sens de cet engagement ?!

Parvenir à faire un choix n'est pourtant pas chose facile :

Fallait-il parrainer un candidat ou ne pas le faire ?

Fallait-il parrainer "forcément" le candidat pour qui j'ai des convictions ou permettre de contribuer - comme certains candidats me l'ont demandé - au pluralisme démocratique de notre pays ?

Comment ce parrainage serait-il accueilli par les Argenteuillais ?

Autant de questions auxquelles j'ai souhaité donner un sens AVANT de me prononcer.

A la première question, j'ai longtemps hésité et puis, je me suis dit que l'occasion qui m'était donnée devait être saisie pour **REPRESENTER LES ARGENTEUILLAIS** - nombreux - qui m'ont fait confiance en Mars dernier et qui ont ainsi permis à 3 conseillers généraux de notre sensibilité de les représenter au Conseil général du Val d'Oise. Et puis l'élection présidentielle constitue un temps fort de la vie politique et engage notre pays pour les cinq années à venir : comment pourrait-on ne pas faire de choix à cette occasion ?!

A la deuxième question, j'ai souhaité apporter une **LISIBILITE POUR LES ARGENTEUILLAIS** : Parrainer un candidat et faire campagne pour un autre ce n'est pas, à mon sens, très cartésien et je pense que les électeurs souvent déboussolés, désabusés voire dégoûtés ont besoin de clarté en politique...

Quant à la troisième question, elle est au coeur même de l'action politique, il s'agit tout simplement d'un **ENGAGEMENT MILITANT** : Ceux d'entre vous qui me connaissent n'en seront, a priori, donc pas surpris... d'autant que, compte tenu de la crise économique et financière que nous traversons, il n'y a, à mon sens, pas d'autre choix que de permettre à Nicolas SARKOZY de réaliser un second mandat.

Documents joints

- [Listes des citoyens ayant présenté les candidats à l'élection présidentielle \(PDF – 914.3 ko\)](#)

Répondre à cet article

Site internet officiel de Xavier PERICAT

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant en écrivant à contact@xavierpericat.fr